

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 489**10 mai 2004****SOMMAIRE**

ABC Luxembourg S.A., Luxembourg	23442	Financière Light II, S.à r.l., Luxembourg	23445
Abbey Re S.A., Luxembourg	23445	Financière Light II, S.à r.l., Luxembourg	23447
ADM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23468	Financière Light III, S.à r.l., Luxembourg	23446
AFEE, Association des Fonctionnaires et Employés de l'Enregistrement, A.s.b.l., Luxembourg	23433	Financière Light IV, S.à r.l., Luxembourg	23440
Allfin International Holding S.A., Luxembourg	23452	Financière Light, S.à r.l., Luxembourg	23444
Aqua-Service Luxembourg S.A., Luxembourg	23464	Fläkt Woods (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	23440
Assoco Re S.A., Luxembourg	23446	Fläkt Woods Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	23441
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23426	Fläkt Woods Property, S.à r.l., Luxembourg	23442
Auburn Investment S.A.H., Luxembourg	23451	Foyer Selection, Sicav, Luxembourg	23467
Aurore Development S.A., Luxembourg	23463	GAM Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	23440
Aut, S.à r.l., Hesperange	23468	GAM Vendor, S.à r.l., Luxembourg	23440
Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23469	Gestador S.A., Luxembourg	23450
Bhoutan 4 S.A., Luxembourg	23456	Giulia S.A., Luxembourg	23442
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg	23453	Giulia S.A., Luxembourg	23442
Bridge Re S.A., Luxembourg	23453	Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	23440
BS3 Group S.A., Luxembourg	23449	Green Coast S.A., Luxembourg	23430
C&A Retail S.A., Luxembourg	23454	Gruppo Frati Finance S.A., Luxembourg	23452
C.A.P. S.A., Rodange	23466	Guimofi, S.à r.l., Luxembourg	23451
Canary Islands, S.à r.l., Hesperange	23447	Ha & Cheng, S.à r.l., Luxembourg	23426
Church-Hill S.A., Mersch	23469	International Bond Fund Management S.A., Luxembourg	23468
Constructions Michelis S.A., Soleuvre	23427	Intesa Holding International S.A., Luxembourg	23463
D-CK, S.à r.l., Luxembourg	23448	Intesa Holding International S.A., Luxembourg	23463
Darwin Estate S.A., Mersch	23469	Jebseniade S.A., Luxembourg	23452
De Wielingen Holding S.A., Luxembourg	23451	José Blum, S.à r.l., Rombach	23426
Deutsche Girozentrale Holding S.A., Luxembourg	23453	Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23443
Dicentra Participations S.A., Luxembourg	23450	Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23450
E-Connect, S.à r.l., Luxembourg	23468	Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23450
E.C.P.A.T. Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	23455	Manzoni International S.A., Luxembourg	23445
East Partners S.A.H., Luxembourg	23446	Manzoni International S.A., Luxembourg	23445
East Partners S.A.H., Luxembourg	23446	Maritime Construction S.A., Luxembourg	23456
EBT Cebalrai, S.à r.l., Luxembourg	23455	Merith International S.A.H., Luxembourg	23469
El Al Israel Airlines Ltd, S.à r.l., Luxembourg	23472	MT Multiproducts Trading S.A., Luxembourg	23444
Esculape S.A., Crauthem	23455	N&B International S.A., Luxembourg	23454
Esprit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23464		
Esprit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23464		
Euro-Shopping, S.à r.l., Luxembourg	23435		
European Inventions S.A., Luxembourg	23466		

Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg .	23440	Simex Sport International S.A., Luxembourg	23464
Nativa S.A.H., Luxembourg	23469	Sliver S.A., Luxembourg	23448
Never End Finance S.A., Luxembourg	23470	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Norsoft S.A., Mamer	23434	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Norsoft S.A., Mamer	23434	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Nutritional Technology Development S.A., Luxembourg	23470	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Orcade S.A., Luxembourg	23470	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Oriental Finance S.A., Luxembourg	23465	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Panamex S.A., Luxembourg	23444	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Paper Stock International S.A., Luxembourg	23441	Société Nouvelle de Création S.A.H., Luxembourg	23449
Paper Stock International S.A., Luxembourg	23441	Sopartag S.A., Luxembourg	23448
Paper Stock International S.A., Luxembourg	23441	Spring Multiple 2002 A S.C.A., Luxembourg	23448
Paper Stock International S.A., Luxembourg	23441	Spring Multiple 2002 B S.C.A., Luxembourg	23448
Pentaplast Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg . .	23444	Spring Multiple 2002 S.C.A., Luxembourg	23448
Pipe Investments Company S.A.H., Luxembourg .	23470	Techwood-Industries S.A., Rodange	23443
Plaetis S.A., Bascharage	23472	Techwood-Industries S.A., Rodange	23443
Quatingo Holding S.A., Luxembourg	23471	TLI S.A.H., Luxembourg	23447
Randeor Holding S.A., Luxembourg	23471	TLI S.A.H., Luxembourg	23447
RDDA Participations S.A.H., Luxembourg	23471	TLI S.A.H., Luxembourg	23447
Remora Investment S.A., Luxembourg	23465	U.C.F. Group S.A., Luxembourg	23429
Restauration S.A., Bascharage	23471	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	23432
Royal Ganser Holding S.A., Luxembourg	23468	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	23432
Sagewood Finance S.A., Luxembourg	23470	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	23432
Saragosse S.A.H., Luxembourg	23439	Vaseq Holdings S.C.A., Luxembourg	23452
Scame S.A., Luxembourg	23471	Worldwide Holding S.A., Luxembourg	23455
SGAM Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Sicav, Luxembourg	23443	Zenith Finance S.A., Luxembourg	23465
		Zenith Finance S.A., Luxembourg	23465

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 45.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(025960.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

HA & CHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 87.861.

Le bilan 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

JOSE BLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 19, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 95.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Signature.

(901233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 12.649.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme KUNZIT S.A.H., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 11.743,
2. Monsieur Raymond Michelis, industriel, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel,
3. Madame Irmgard Michelis-Theobalt, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel,
4. Monsieur Patrick Michelis, administrateur de sociétés, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 37, rue Haard, tous ici représentés par Monsieur Carlo Damgé, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu de 4 procurations sous seing privé, datées du 9 mars 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société CONSTRUCTIONS MICHELIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 34 du 24 février 1975.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu sous seing privé (conversion en Euros) en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 396 du 12 mars 2002.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes, avec effet au 1^{er} janvier 2004:

Première résolution

Les associés décident de transformer la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et décident de changer la dénomination actuelle de la société en CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 27 février 2004 par Monsieur Carlo Damgé, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant actuel, Monsieur Raymond Michelis, prénommé, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Raymond Michelis a été nommé gérant de la société en date du 20 décembre 1974.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rattacher directement ou indirectement ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation.

Elle peut donner des garanties pour compte de tiers.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent trente-cinq mille Euros (435.000,- EUR) représenté par dix-sept mille quatre cents (17.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer trois administrateurs:

- Monsieur Raymond Michelis, industriel, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel, né à Boulaide, le 10 décembre 1929.

- Monsieur Patrick Michelis, administrateur de sociétés, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 37, rue Haard, né à Differdange, le 9 décembre 1957.

- Madame Irmgard Michelis-Theobald, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Bechel, née à Tholey (Allemagne), le 4 août 1929.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Carlo Damgé, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Damgé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 20CS, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

G. Lecuit.

(025910.3/220/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

U.C.F. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 74.282.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 février 2004

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025563.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

GREEN COAST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.588.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION Ltd, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 28 janvier 2004.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restent annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GREEN COAST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra investir dans les secteurs touristiques et les villages de vacances.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd, prédésignée, trois cent six actions.	306
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c) Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 février 2004, vol. 426, fol. 79, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023850.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.548.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025405.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.548.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025404.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

AFEE, ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES DE L'ENREGISTREMENT, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.
 Siège social: Luxembourg.

L'AFEE publie par la présente le contenu actuel des articles modifiés de ses nouveaux statuts lequel a reçu l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 20 février 2004.

Il s'agit des articles 3, 4, 5 et 6.

Art. 3. Cotisations. La cotisation annuelle payable dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année sera fixée annuellement par l'assemblée générale. Le maximum ne pourra dépasser 25,- EUR.

Art. 4. Administration de l'association. L'association est administrée par un comité composé de onze membres au maximum, toutes carrières confondues. Les onze membres seront désignés dans l'assemblée générale par les membres présents à la majorité absolue des votants et au scrutin secret. L'assemblée générale pourra coopter, soit un membre actif, soit un membre pensionné qui pourra assister aux réunions du comité sans avoir droit de vote. Le comité est élu pour 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles. Lorsqu'un membre du comité donne sa démission ou quitte le comité pour quelque cause que ce soit, le comité pourra coopter un membre de l'association pour terminer le mandat de ce dernier.

Le président sera désigné par l'assemblée générale parmi les onze membres du comité à la majorité absolue des votants. Les charges de vice-président, secrétaire et trésorier sont réparties par le comité entre ceux de ses membres qualifiés à cet effet.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites, à l'exception de celles du trésorier et du secrétaire qui toucheront une indemnité qui ne pourra être inférieure à 50,- EUR par an. Les membres du comité toucheront des jetons de présence pour chaque réunion du comité avec un minimum de 2,5 EUR par présence. Les indemnités et jetons seront fixés annuellement par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur la convocation du secrétaire par écrit et/ou par voie électronique. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de 6 membres. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président prévaut.

Art. 5. Des assemblées générales. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres. Elle aura lieu à Luxembourg au premier trimestre de l'année. L'assemblée générale est souveraine dans ses décisions. La date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée sont annoncés par convocation écrite et/ou par voie électronique adressée au moins huit jours avant celui de la réunion, aux membres effectifs et honoraires.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation de la cotisation annuelle;
- b) l'approbation des rapports d'activité et de gestion financière du comité;
- c) la nomination de trois réviseurs de caisse.

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit l'être sur demande par écrit de 20 membres. Dans ce dernier cas l'assemblée doit être convoquée avec un préavis de quinze jours portant indication de l'ordre du jour dans le délai d'un mois.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le comité, à moins que la majorité des membres présents n'en décide autrement.

Toute proposition motivée et signée par 5 membres doit être mise à l'ordre du jour dans l'ordre à arrêter par l'assemblée. Elle doit être présentée au comité au moins huit jours avant la date fixée par l'assemblée.

Le vote à l'assemblée se fait par membre.

L'assemblée générale décide, de cas en cas, si le vote a lieu par acclamation, à main levée ou au secret.

Le vote doit être secret lorsque des personnes y sont impliquées. Il ne peut être décidé que sur les questions à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix la proposition est rejetée.

L'assemblée générale peut conférer le titre honorifique de leurs fonctions aux membres sortants du comité.

Une excursion pourra avoir lieu annuellement. La localité et la date de cette excursion seront fixées par l'assemblée générale ordinaire. Celle-ci peut autoriser le comité à organiser des manifestations culturelles, sportives, touristiques ou autres.

Art. 6. Des finances. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque année.

Le contrôle de la gestion financière se fait par une commission de révision de trois membres. Les réviseurs de caisse ne font pas partie du comité.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les vérificateurs de caisse ont pour mission de contrôler l'ensemble des opérations financières et d'en dresser un procès-verbal, signé par au moins deux des trois vérificateurs, qui sera soumis au comité avant l'assemblée générale ordinaire.

La décharge au trésorier est donnée par l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

R. Kintzinger
 Le président

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AN04320. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024147.2//68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

NORSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8260 Mamer, 11, rue Dangé Saint Romain.
R. C. Luxembourg B 89.079.

Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2004

L'an deux mille quatre.

Et le lundi 26 janvier à 11.00 heures,

au siège social se sont réunis les associés de la société NORSOFT S.A., au capital de 31.000,- Euros, ayant son siège social à L-8260 Mamer - 11, rue Dangé Saint Romain, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° RC. B. 89.079, sont présents:

- Monsieur Guy Jourdannet, propriétaire de 99/100 des parts;
- Mlle Sonia Jourdannet, propriétaire de 1/100 des parts.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour:

- Démission de Madame Marie Christine Laurent de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

Résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Marie Christine Laurent de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué, et propose la date du 13 février 2004 pour procéder à la nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouvel administrateur-délégué, à l'occasion d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2004.

G. Jourdannet / S. Jourdannet.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05279. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025544.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

NORSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8260 Mamer, 11, rue Dangé Saint Romain.
R. C. Luxembourg B 89.079.

Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2004

L'an deux mille quatre.

Et le vendredi 13 février à 11.00 heures,

au siège social se sont réunis les associés de la société NORSOFT S.A., au capital de 31.000,- Euros, ayant son siège social à L-8260 Mamer - 11, rue Dangé Saint Romain, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° RC. B. 89.079, sont présents:

- Monsieur Guy Jourdannet, propriétaire de 99/100 des parts;
- Mlle Sonia Jourdannet, propriétaire de 1/100 des parts.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour:

- Suite à la démission de Madame Marie Christine Laurent de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué, nommer un nouvel administrateur-délégué ainsi qu'un nouvel administrateur.

Après délibération, deux résolutions sont adoptées:

Première résolution

Les associés nomment Monsieur Guy Jourdannet au poste d'administrateur-délégué, pour une durée indéfinie.

Deuxième résolution

Les associés nomment Madame Paulette Melckmans, résidant à B-1180 Bruxelles, 981 Chaussée d'Alseberg, au poste d'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2004.

G. Jourdannet / S. Jourdannet.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05198. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025548.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

EURO-SHOPPING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

H. R. Luxemburg B 99.733.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft DAMSOR LIMITED, mit Sitz in GB-WC2A 3LJ London, 4th Floor, Queens House 55/56, Lincoln's Inn Fields, eingetragen im Handelsregister von Grossbritannien und Wales unter der Nummer 7261567,

hier vertreten durch Fräulein Britta Hans, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 3. März 2004,

welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Komparentin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung EURO-SHOPPING, S.à r.l., an.**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Ausführung aller möglichen Dienstleistungen im Zusammenhang mit dem Einzelhandel und das Versandgeschäft folgender Artikel: Lebensmittel und Tabakwaren, Textilien, Kleidung und Schuhe, Einrichtungsgegenstände, Reinigungs- und Haushaltsartikel, Luxusartikel, Präzisionsartikel, Kunstgegenstände, Autos, Motorräder, Fahrräder, Schreibwaren, Bücher, Büroartikel, Musikartikel, Spielwaren, Sportartikel, Angler- und Jagdzubehör und Artikel für Kinder;

- die Durchführung von Importen und Exporten, Versand- und Grosshandel der oben genannten Artikelgruppen, sowohl für den Eigenbedarf als auch für Dritte;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).**Art. 7.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, welche für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.**Art. 8.** Die Abtretungen von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegen der Zustimmung, erteilt durch die Generalversammlung der Teilhaber welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretungen von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegen der Zustimmung, erteilt durch die Generalversammlung der Teilhaber welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden.

Falls die Zustimmung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden. Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt die Güter und Dokumente der Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer, versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von einer ausserordentlichen Generalversammlung der Teilhaber zu treffen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juli bis zum dreissigsten Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 30. Juni wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 30. Juni 2005.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden von der vorgenannten Gesellschaft DAMSOR LIMITED gezeichnet.

Die Gesellschafterin hat ihre Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Kapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) verfügen kann, was dem Notar nachgewiesen wurde, was dieser anerkennt.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die Erschienene folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Jean Snijkers, Geschäftsmann, geboren in Ophoven (Belgien), am 4. Juni 1953, wohnhaft in B-3640 Kinrooi, 1050, Leuerbroek (Oph).

Das Mandat des Geschäftsführers wird unentgeltlich ausgeführt.

3.- Die Gesellschaft ist in allen Umständen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht deutsch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vertreterin der Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Folgt die französische Fassung des vorstehenden Textes:

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société DAMSOR LIMITED, avec siège social à GB-WC2A 3LJ Londres, 4th Floor, Queens House 55/56, Lincoln's Inn Fields, inscrite au Registre de commerce de la Grande-Bretagne et du Pays de Galles sous le numéro 7261567, ici représentée par Mademoiselle Britta Hans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EURO-SHOPPING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exécution de toutes prestations de services possibles relatives au commerce de détail et la vente par correspondance des articles suivants: alimentation et tabac, textiles, vêtements et chaussures, articles d'ameublement, articles d'entretien et d'équipements de ménage, articles de luxe, articles de précision, objets d'art, voitures, motocyclettes, bicyclettes, papeterie, livres, fournitures de bureau, articles pour la musique, jouets, articles de sport, de pêche et de chasse et articles pour enfants;

- la réalisation des importations et exportations, le commerce de détail et de gros relatifs aux susdits articles, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange et autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au 30 juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre elle ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2005.

Souscription et Libération

Les cents (100) parts sociales ont été souscrites par la prédite société DAMSOR LIMITED.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions prises par l'Associés Unique

Ensuite l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
 - Monsieur Jean Sniijkers, commerçant, né à Ophoven (Belgique) le 4 juin 1953, demeurant à B-3640 Kinrooi, 1050, Leuerbroek (Oph).

Le mandat du gérant sera exercé à titre gratuit.

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes allemand et français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Hans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2004, vol. 429, fol. 29, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mars 2004.

A. Weber.

(026184.3/236/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

SARAGOSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.695.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025914.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.191.

Le bilan pour la période du 26 septembre 2000 au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025931.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GAM VENDOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.948.

Le bilan pour la période du 18 janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025943.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GAM MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.990.

Le bilan pour la période du 18 janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025949.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.984.

Le bilan pour la période du 18 janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025952.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FLÄKT WOODS FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.987.

Le bilan pour la période du 18 janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025953.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(025850.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025848.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FLÄKT WOODS PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.487.

Le bilan pour la période du 19 juillet 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025959.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ABC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 67.455.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 mars 2004 à Luxembourg

L'assemblée générale des actionnaires constate la démission de Monsieur Patrick Castel, demeurant à L-1279 Luxembourg, rue du Général O.N. Bradley, 23, comme administrateur de la société. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

Est nommée nouvel administrateur, la société REMORA INVESTMENT S.A., R.C. B 79.644 avec siège social à L-1343 Luxembourg, Montée de Clausen, 9. Elle terminera le mandat de l'administrateur sortant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025972.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GIULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.921.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(025785.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GIULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.921.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2004

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025786.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.478.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND

EURO-VL LUXEMBOURG

L'Agent domiciliataire

Signatures

(025503.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

TECHWOOD-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.269.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Signature.

(025584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

TECHWOOD-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Bernard François, industriel, demeurant 4, rue du Corbé, B-6760 Virton (Belgique), Président et administrateur-délégué;

- Madame Sybille de Coster, administrateur de sociétés, demeurant 9, rue de la Croix, B-1390 Grez Doiceau (Belgique);

- Monsieur Guy de Cordes, administrateur de sociétés, demeurant au 90, avenue Marquis de Villalobar, B-1150 Bruxelles (Belgique);

- Monsieur Marc della Faille de Leverghem, administrateur de sociétés, demeurant 3, la Neuve Cour, B-5334 Florée (Belgique);

- WOOD PACKAGING S.A., ayant son siège social au 90, avenue Marquis de Villalobar, B-1150 Bruxelles (Belgique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Jean-Marc Faber, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025582.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

MT MULTIPRODUCTS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 78.272.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

L'Assemblée a octroyé entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée a accepté la démission de l'administrateur Monsieur Domenico De Acetis et lui a donné entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire en appelant MANAGEMENT, S.à r.l., 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025560.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.251.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 87.737.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025880.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PANAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.902.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 mars 2004 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour PANAMEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025806.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signature.

(025788.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.820.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 janvier 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Cristian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant à 26 chemin de Colladon, 1209 Genève (Suisse), Président;

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse);

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161A, route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025787.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.708.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025884.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ABBAY RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 59.828.

—
Extrait du conseil d'administration du 15 janvier 2004

Démission et nomination d'administrateur

Le conseil d'administration accepte la démission de M. John Prosser en tant qu'administrateur et coopte M. Enda O'Brien en remplacement avec effet immédiat.

EURCO S.A.

Administrateur-délégué

H. Azijn

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025916.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.770.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025888.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ASSOCO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire à la date du 26 mars 2003

Délégation de la gestion journalière

Le Conseil d'Administration décide l'annulation de tous les pouvoirs de délégation octroyés dans le passé.

En accord avec l'article 11 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. représentée par Monsieur Claude Weber.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025572.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.655.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(025780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, en remplacement de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025784.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

TLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(025634.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

TLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(025633.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

TLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04159, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(025632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

CANARY ISLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 90.018.

Les bilans au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04071 (2002) et LSO-AO04072 (2003), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025748.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 584.400,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.708.

Par résolution en date du 3 mars 2004, l'actionnaire unique de la société FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025488.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

SLIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.782.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOPARTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.820.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.161.

—
Le bilan au 15 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.607.

—
Le bilan au 15 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.618.

—
Le bilan au 15 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

D-CK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 68, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 91.552.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025649.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOCIETE NOUVELLE DE CREATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.419.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOCIETE NOUVELLE DE CREATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.419.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025867.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOCIETE NOUVELLE DE CREATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.419.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOCIETE NOUVELLE DE CREATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.419.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SOCIETE NOUVELLE DE CREATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.419.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BS3 GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.726.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025650.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025872.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

DICENTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.281.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 novembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICENTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

administrateur / administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025499.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GESTADOR S.A. qui s'est tenue en date du 17 mars 2004 au siège social que:

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Olivier Vander Heyden, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Aubange (Belgique), né le 16 février 1965 à Anderlecht (Belgique), aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la société, avec effet au 30 avril 2003 nommé en remplacement de Monsieur Pascal Bouvy, délégué à la gestion journalière démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Pascal Bouvy pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025856.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Sixième résolution

L'assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

administrateur / administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025500.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

GUIMOFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 33.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

M. Houssa

Gérant

(025627.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 20.602.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 240 du 24 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 89 du 31 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 août 1990, acte publié au Mémorial C n° 65 du 13 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 144 du 22 mars 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 12 avril 2000 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 671 du 19 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour DE WIELINGEN HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(025876.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

VASEQ HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.121.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025645.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.909.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025646.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ALLFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.322.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(025793.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

JEBSENIADÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 79.847.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 17 mars 2004, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. L'assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED.

2. L'assemblée décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935 et ce, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en 2008.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

4. L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Stef Oostvogels et de Madame Delphine Tempé de leur fonction d'administrateur de la société et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Alain Farana, juriste, né à Kinshasa (Congo) le 12 février 1976 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg et,

- Monsieur Andrea Sabbatini, juriste, né à Luxembourg le 26 juillet 1971 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg aux postes d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026472.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, boulevard J.F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 11.369.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 5. März 2004

Beschlussfassung

1. Die Generalversammlung genehmigt einstimmig die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003 und beschliesst auf Vorschlag des Verwaltungsrates, den Reingewinn des Geschäftsjahres in Höhe von EUR 53.160,95 in die Gewinnrücklage der Gesellschaft einzustellen.

2. Die Generalversammlung erteilt bei Stimmenthaltung zur Person, im Übrigen einstimmig den Mitgliedern des Verwaltungsrates, dem Kommissar sowie den Geschäftsführern Entlastung für die Ausführung des ihnen erteilten Auftrages.

Vergütungen für das vergangene Geschäftsjahr an Mitglieder des Verwaltungsrates und an die Geschäftsführer werden nicht gezahlt. Die Vergütung an den Kommissar wird in Rechnung gestellt.

3. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Unter Stimmenthaltung zur Person, im Übrigen jedoch einstimmig, wird für die Dauer eines Jahres Herr Dr. Peter J. Mathis zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herr Dr. Dieter Goose zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Herr Rainer Mach zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A.

R. Mach / B. Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025839.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BRIDGE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.930.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003

1. L'Assemblée décide de confirmer le mandat d'Administrateur de Monsieur Seamus Palmer, coopté par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2003.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'Administrateurs de Messieurs Paul Hellmers et Terence Weathley avec effet au 31 mars 2003.

3. L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs de 4 à 3.

4. L'Assemblée nomme comme Administrateurs:

- Madame Tara Léonard,
- Monsieur Seamus Palmer,
- Monsieur Claude Weber.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

5. L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant:

PricewaterhouseCoopers. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025846.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 83.897.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 17 mars 2004 au siège social que:

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Louis I. M. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, demeurant à Tervuren (Belgique), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 19 juin 2003.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Christian Marie Yves de Balmann, co-président de société, demeurant à New York (USA), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 19 juin 2003.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Robert Smeele, économiste, demeurant professionnellement à Zug (Suisse), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 9 février 2004 nommé en remplacement de Monsieur Henri Grisius, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Henri Grisius pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (Angleterre), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 10 février 2004.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange (Grand-Duché de Luxembourg), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 10 février 2004.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille neuf.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025858.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

C&A RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.342.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société C&A RETAIL S.A. qui s'est tenue en date du 17 mars 2004 au siège social que:

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Robert Smeele, économiste, demeurant professionnellement à Zug (Suisse), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 10 décembre 2003 nommé en remplacement de Monsieur Markus Neuenschwander, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Markus Neuenschwander pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (Angleterre) aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 10 février 2004.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Dominic Brenninkmeijer, entrepreneur, demeurant professionnellement à Düsseldorf (Allemagne), aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 10 février 2004.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille neuf.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Robert Deen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Keerbergen (Belgique), comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille neuf.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025866.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

N&B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.843.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(025921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ESCULAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.296.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 83 du 10 février 1999, modifié par acte sous seing privé en date du 14 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 657 du 27 avril 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESCULAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(025882.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EBT CEBALRAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.986.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(025988.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

E.C.P.A.T. LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

—
La société ECPAT LUXEMBOURG A.s.b.l. a changé l'adresse en date du 11 mars 2004 et se situe au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

Les statuts coordonnés au 17 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04147, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(026463.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

WORLDWIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.373.

La société a été constituée le 15 décembre 2003 à L-Luxembourg par acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 195 du 17 février 2004.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société WORLDWIDE HOLDING S.A. en date du 22 mars 2004 que Monsieur François Karolyi a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 22 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2004 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur François Karolyi, administrateur sortant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour la société

J. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026446.3/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

MARITIME CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 61.471.

EXTRAIT

Le 2 janvier 2004 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes, la société FIDUCOM S.A.

Deuxième résolution

Nomme comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Koenraad Helon, expert-comptable, demeurant à Lokeren (B), avec effet au 1^{er} janvier 2004 pour une durée déterminée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour extrait conforme

MARITIME CONSTRUCTION S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025992.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BHOUTAN 4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 99.721.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth day of March.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FIDCORP LIMITED, with registered office in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, duly represented by Miss Alexia Uhl, juriste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 5, 2004.

2. Mr Claude Zimmer, maître en sciences économiques, with professional address in 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

duly represented by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated March 5, 2004.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of BHOUTAN 4 S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may acquire real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31.000 (thirty one thousand Euro) divided into 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1.000.000 (one million Euro) to be divided into 1.000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 5, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second monday of the month of June at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 31 (thirty-one) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. FIDCORP LIMITED, predesignated	30	30,000
2. Claude Zimmer, prenamed	1	1,000
Total:	31	31,000

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Claude Zimmer, born on July 18, 1956 in Luxembourg, maître en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, licencié en administration des affaires, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Claude Zimmer, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 5 mars 2004.

2. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 mars 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BHOUTAN 4 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir tous biens immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 31 (trente et une) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, prédésignée.	30	30.000
2. Claude Zimmer, prénommé.	1	1.000
Total:	31	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Claude Zimmer, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Claude Zimmer, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Uhl, J. Seil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mars 2004, vol. 427, fol. 9, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026138.3/242/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

(025379.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

**INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 22 mars 2004

Résolutions

Les mandats des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateur de son nombre actuel de 5 (cinq) pour le porter à 8 (huit) et d'élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004;

M. Claudio Bacceli, Administrateur

M. Giovanni Boccolini, Administrateur

M. Luigi Carnelli, Administrateur

M. Claude Deschenaux, Administrateur

M. Paolo Grandi, Administrateur

M. Paul Helminger, Administrateur

M. Edmond Israel, Administrateur

M. Vincenzo La Via, Administrateur

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant également à échéance, l'Assemblée décide de réélire pour une durée d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004 la société ERNST & YOUNG, Luxembourg.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025392.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

AUORE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.880.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} mars 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025799.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ESPRIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 250.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.428.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05257, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025991.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ESPRIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 250.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.428.

Extrait des décisions prises par l'associée unique

L'Associée Unique a décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice social clos au 30 juin 2003;
- d'accorder décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 30 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025989.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 26 février 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Solange Velter de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Michele Amari, né le 3 juin 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025801.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AQUA-SERVICE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R. C. Luxembourg B 72.498.

Conseil d'Administration

Monsieur Roland Mertz appelé aux fonctions d'administrateur de la société AQUA-SERVICE LUXEMBOURG en administrateur de la société en date du 8 mai 2003, a démissionné de son poste d'administrateur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux membres restants du Conseil d'Administration le 16 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05290. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026240.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(026444.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO05096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(026442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

REMORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 79.644.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
en date du 19 mars 2004 à Luxembourg*

L'assemblée générale des actionnaires constate la démission de Monsieur Patrick Castel, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue du Général O.N. Bradley, comme administrateur de la société. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

Est nommé nouvel administrateur, Monsieur Raymond Henschen, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il terminera le mandat de l'administrateur sortant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025826.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ORIENTAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.346.

La société a été constituée le 15 décembre 2003 à L-Luxembourg par acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 197 du 17 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ORIENTAL FINANCE S.A. en date du 22 mars 2004 que Monsieur François Karolyi a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 22 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2004 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur François Karolyi, administrateur sortant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour la société

J. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026436.3/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.499.

Constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, maintenant à Luxembourg en date du 9 novembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 6 du 11 janvier 1974, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C n° 92 du 28 avril 1979, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980, en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 311 du 27 novembre 1982 et en date du 29 juin 1983, acte publié au Mémorial C n° 225 du 8 septembre 1983. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 21 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 790 du 24 mai 2002. Modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1216 du 18 novembre 2003.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(025879.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

C.A.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 97.287.

L'an deux mil quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.A.P. S.A., ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 97.287, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2003, numéro 1376.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thibaut Piret, courtier en assurances, demeurant à Amay (B).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'objet social de la société.
- 2.- Modification de l'article 9 des statuts concernant le pouvoir d'engager la société.
- 3.- Remplacement du commissaire aux comptes en place.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et donne à l'article 4 (alinéa 1) des statuts la teneur suivante:

«Art. 4. Alinéa 1.

La société a pour objet le courtage en assurances et en réassurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide le remplacement du commissaire aux comptes en place, à savoir, la société FINPART S.A., ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Piret, S. Hennericy, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2004.

P. Bettingen.

(025698.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 janvier 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la proposition du Conseil, sous réserve de l'accord de la CSSF de nommer Monsieur Philippe Bonte, Président du Conseil d'Administration et prend acte de la démission de Monsieur Vanhyfte de ce même poste.

L'assemblée décide de reconduire les mandats du Réviseur d'entreprises et des Administrateurs pour un an, dont la composition est dès lors la suivante:

Le Conseil d'Administration

M. Philippe Bonte, LE FOYER LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Président;

M. Jean-Louis Courange, LE FOYER INTERNATIONAL S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur;

M. Gilbert Wolter, LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; Administrateur;

M. Marcel Dell, FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur;

M. Alain Huberty, LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur;

Mme Béatrice Dury-Gowan, LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur.

Le Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A. - 7, parc d'activités Syrdall - L-5365 Munsbach.

FOYER SELECTION

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025813.3/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

E-CONNECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.658.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025648.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025647.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 62.343.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mars 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(025643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.648.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 mars 2004.

Signature.

(025644.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ROYAL GANSER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 98.375.

La société a été constituée le 15 décembre 2003 à L-Luxembourg par acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 196 du 17 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ROYAL GANSER HOLDING S.A. en date du 22 mars 2004 que Monsieur François Karolyi a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 22 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2004 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur François Karolyi, administrateur sortant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour la société

J. Faber

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026439.3/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

CHURCH-HILL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 68.493.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2004.

Pour CHURCH-HILL S.A.

R. Reding

(025642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

DARWIN ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 82.010.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2004.

Pour DARWIN ESTATE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(025641.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

MERITH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.044.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

NATIVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.318.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

N. Schaeffer

(026371.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025609.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

NUTRITIONAL TECHNOLOGY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**ORCADE S.A., Société Anonyme,
(anc. FINA. AVICENNE).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.410.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025611.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PIPE INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SAGEWOOD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 91.624.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 294 du 19 mars 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société SAGEWOOD FINANCE S.A., qui s'est tenue le 15 mars 2004 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Monsieur Jean Faber a été nommé président du conseil d'administration.

Par conséquent, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de Monsieur Jean Faber soit par la signature collective à deux des administrateurs.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour la société SAGEWOOD FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026430.3/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.607.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

RDDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.007.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025615.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 11.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mars 2004.

G. M. Lentz jr

administrateur

(025955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

SCAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.937.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 475 du 30 juin 1998;

Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1628 du 13 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SCAME S.A. qui s'est tenue au siège social de ladite société le 10 mars 2004, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Transfert du siège social du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants, à savoir Messieurs Claude Faber, Didier Kirsch et Mario Caffi;
- décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, à savoir Mademoiselle Elisabeth Antona;
- ont été nommés comme nouveaux membres du conseil d'administration:
- Monsieur Carlo Santoiemma, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Monsieur Patrick Ehrhardt, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Monsieur Marco Lagona, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;

- Monsieur Pietro Feller, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc Leonard, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
- a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes:
- AACO, S.à r.l., avec siège social au 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs et de nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026434.3/622/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mars 2004.

G. M. Lentz jr

administrateur

(025956.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EL AL ISRAEL AIRLINES LTD, Société à responsabilité limitée.

Succursale: L-1110 Luxembourg, Cargo Centre.
R. C. Luxembourg B 48.678.

EXTRAIT

La société EL AL ISRAEL AIRLINES LIMITED située Ben-Gurion International Airport, Israël, désigne Mr. Dikenstein Michel, né le 2 novembre 1944 à Louvain (Belgique), de nationalité belge, résidant rue de la Lavande à L-1923 Luxembourg, en qualité de gérant de la succursale EL AL ISRAEL AIRLINES LTD à Luxembourg.

Ledit gérant aura le pouvoir de représenter la compagnie devant les autorités du Grand-Duché de Luxembourg, de poursuivre au Luxembourg toute action légale, de traiter, de transiger et d'exécuter toutes les décisions du conseil d'administration ayant effet au Luxembourg et en général d'exercer toutes activités à la poursuite des affaires de la compagnie au Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prendra fin au 31 décembre 2008 mais peut être révocable à tout moment.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026459.3/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
